

# Rapport 3 : Voirie et circulation

*Robert Piccirillo*

## ➤ LA CIRCULATION

Dans le Quartier de Magonty, on constate une circulation relativement importante, concentrée cependant sur 2 ou 3 axes principaux seulement (Cf. ci-dessous le § VOIRIE) C'est ainsi que sur l'avenue de Magonty on a dénombré en 2007, 7 000 véhicules/jour, ce qui est déjà très important! Mais ce qui est plus grave, c'est que cette circulation ne peut qu'augmenter sur l'ensemble du réseau routier du quartier, pour les raisons suivantes :

- Augmentation constante de la population du Quartier : près de 10% par décennie avec une capacité potentielle de 10000 habitants sans précautions particulières (Cf. fiche « La population de Magonty »)
- Les aménagements sur les avenues du Général Leclerc et du Maréchal de Lattre de Tassigny : ces travaux ont pour objet essentiel de ralentir, par mesure de sécurité, la vitesse des véhicules et de limiter la pénétration des véhicules au centre ville, en rétrécissant la largeur de la chaussée ; aussi de nombreux automobilistes, en provenance du Sud de l'agglomération et désirant se rendre à Pessac-Centre, à Bordeaux par la pénétrante ou simplement rattraper la rocade, préfèrent éviter ces avenues en empruntant les voies secondaires de Magonty qui servent ainsi de déviation (exemple : rue de Montsabert, rue de la Princesse, rue de Romainville, avenue de Magonty).
- L'aspect dissuasif de certains aménagements rejette également la circulation sur d'autres voies du quartier et modifie l'homogénéité de la circulation (avenue du port aérien, plateau du Bourgailh)
- Construction de nouveaux lotissements qui va attirer de nouveaux habitants ; c'est le cas de la mise en construction, rue de la Poudrière, du lotissement Concordia de 145 lots (appartements et maisons individuelles)

## ➤ LA VOIRIE

Le Quartier de Magonty est traversé par 2 axes routiers importants qui se coupent perpendiculairement au niveau du giratoire du Club des Princes 1 :

- **L'Avenue de Magonty**

**Cette avenue est un axe principal** est emprunté quotidiennement par les habitants de notre quartier. Sa circulation automobile est donc importante et rapide aux heures de pointe (matin vers 8 h et fin d'après-midi vers 17/18 h.) ; des mesures effectuées en 2007 par la CUB donnent les résultats ci-après : 3500 véhicules/jour dans les 2 sens soit 7000 véhicules/jour en moyenne ; la vitesse y est excessive : plus de 20% des usagers circulent à plus de 60 km/h dans le sens Magonty-Centre-ville. Ils sont plus de 28% dans l'autre sens !

**Caractéristiques** : d'une longueur de 1600 ml entre les 2 giratoires de Beutre et du Club des Princes, cette avenue est prolongée, dans le même alignement, par la rue de Romainville qui la relie, sur 900 ml, au chemin de la Princesse.

- **La Rue de la Poudrière**

**Cette rue est le 2<sup>e</sup> axe principal** de notre quartier, mais les comptages effectués par la CUB ne nous ont pas été communiqués !

**Caractéristiques** : d'une longueur totale de 5 800 ml, (dont 1 000 ml environ partagés avec la commune de Mérignac), elle relie l'avenue du Général Leclerc (Pessac) à la Route Départementale n° 106 (Mérignac)

**Travaux effectués récemment :**

Première tranche réalisée en 2008, entre le giratoire du Club des Princes et le giratoire de l'Orée du Bois (700 ml environ)

Deuxième tranche réalisée en 2010, entre le giratoire de l'Orée du Bois et l'avenue du Gal Leclerc (1100 ml environ)

Ces travaux n'ont pas donné entièrement satisfaction par suite de :

- l'absence de places de stationnement (les voitures continuent à se garer sur les trottoirs obstruant le passage des poussettes d'enfants)
- l'absence de pistes cyclables (la circulation des cyclistes sur la chaussée est dangereuse compte tenu des terrepleins centraux qui empêchent les automobilistes de doubler en respectant les distances de sécurité)
- la mise en place de nombreux « coussins berlinois » qui provoquent une circulation en accordéon et dont l'efficacité reste à démontrer<sup>1</sup> !

De plus, réalisation en 2011 d'un giratoire au carrefour Poudrière/RD 106 (sur la commune de St Jean d'Illac) qui risque de jouer le rôle d'« aspirateur à voitures » sur la rue de la Poudrière (liaison Aéroport – Autoroute A 63)

- **La Rue de la Princesse**

Cette rue, étroite et bordée, d'une part d'accotements étroits et non stabilisés, d'autre part, de profonds fossés, supporte actuellement une circulation non négligeable ; elle s'étire sur plus de 7 km, de la limite de la commune de Saint Jean d'Illac à la Rocade et coupe les rues de Romainville, de La Poudrière et de Beutre : c'est l'une des plus longues voies de Pessac

---

<sup>1</sup>La multiplication des coussins berlinois fait que les automobilistes ralentissent de moins en moins, le passage à 60 km/h étant presque moins contraignant qu'à 30 km/h ce qui donne une fausse sécurité aux piétons voulant traverser.

- **La Rue des Fauvettes**

Cette voie, relativement étroite, a tendance à être utilisée comme voie de contournement. En outre, on y constate de nombreux excès de vitesse !

➤ **NOS PROPOSITIONS**

- **Classement des voies**

Nous proposons de classer les voies du quartier en trois catégories

- les voies principales : Rue de la Poudrière, Romainville et avenue de Magonty, et à plus longue échéance rue de Monsabert et rue de la Princesse.
- Les rues à circulation limitée concernent toutes les voies situées à l'intérieur des divers lotissements, ainsi que celles non citées ci-dessus (rues du Port Aérien, des Bouvreuils, du Merle, du Transvaal, etc.)
- Les rues à circulation partagée concernent toutes les rues empruntées par les cheminements verts: Allées des Éperviers, des Bengalis et des Passerines, Rues des Bouvreuils, Bernard Blier, des Fauvettes, Jean Poiret et Eugène Ionesco. Ces voies devront faire l'objet d'aménagements, d'une réglementation et d'une signalisation adaptés.

- **Réglementation**

Nous préconisons de rétablir la priorité à droite<sup>2</sup> sur l'ensemble des rues de façon à donner un caractère urbain à ce quartier qui comptera sous peu plus de 8000 habitants.

---

<sup>2</sup> Jusqu'à ce jour, Magonty étant considéré comme un quartier de campagne, l'aménagement des voies a consisté à mettre en place des axes prioritaires et à éliminer le stationnement de la chaussée pour favoriser la circulation. La vitesse des véhicules étant directement proportionnelle à la fluidité, des ralentisseurs ont été installés tout au long des rues pour lutter contre la vitesse excessive et en particulier aux croisements avec des rues considérées comme « secondaires » pour favoriser ainsi le passage des véhicules adjacents. On comprend mal cette logique !

- **Aménagements et travaux**

- **Rue de la Poudrière :**

- Aménagement du carrefour avec la rue de la Princesse (1<sup>ère</sup> urgence)
    - Matérialiser par des ilots franchissables les virages (essentiellement celui situé au niveau du Club des Princes 1)

- **Rue de la Princesse**

Comme indiqué précédemment cette rue verra, au fil du temps, sa circulation augmenter, car elle servira, de plus en plus, pour alimenter le quartier de Magonty, de déviation pour les automobilistes cherchant des itinéraires pour rallier, le centre ville de Pessac, Bordeaux et la zone aéroportuaire. Elle suivra la montée en puissance du parc du Bourgailh et de la zone industrielle en bordure de la rocade Il est donc nécessaire d'envisager dès maintenant l'emprise future de cette rue et de prévoir les réserves foncières à effectuer.